

SPORTS 2020

2015

PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE
DU SCHÉMA DE COHÉRENCE
TERRITORIALE DES ÉQUIPEMENTS
SPORTIFS

**Pour un aménagement
sportif durable
en Seine-Saint-Denis**

seine-saint-denis

OUTIL ÉDITO

**Stéphane
Troussel**
Président du
Conseil général
de la Seine-
Saint-Denis

Je me réjouis de vous présenter le Scotès, outil innovant au service d'une politique de maillage des équipements sportifs de notre territoire, qui a si longtemps souffert d'un déficit d'infrastructures.

En écho à la Charte départementale du Comité départemental olympique et sportif de la Seine-Saint-Denis, le Département a souhaité que le Scotès soit élaboré de façon concertée et partagée avec l'ensemble des acteurs du sport. Le travail mené depuis plus de deux ans a permis de définir les orientations et les priorités d'actions présentées dans cette brochure.

Dans un contexte budgétaire toujours contraint pour les collectivités, la coopération territoriale entre acteurs institutionnels et le mouvement sportif est indispensable pour opérer un rééquilibrage territorial et mettre en œuvre une nouvelle synergie des financements publics.

Avec Azzedine Taïbi, vice-président en charge du sport et du développement des services publics départementaux, je remercie toutes celles et tous ceux qui, nombreux, ont apporté leur contribution à ce travail de grande qualité. Il augure une approche inédite du sport dans l'aménagement du territoire, favorisant des projets d'équipements garants d'un accès de tou-te-s à des pratiques sportives diversifiées et de qualité.

CONTEXTE

DES CONSTATS

Le département de la Seine-Saint-Denis a longtemps figuré parmi les départements les moins bien dotés en équipements sportifs, tant par leur faible nombre que par leur inégale répartition sur le territoire, leur vétusté, leur inaccessibilité à un public diversifié, notamment aux personnes handicapées.

Le département dont la population est la plus jeune de France, est aussi l'un de ceux où **le nombre de licenciés est le moins important, bien qu'il augmente régulièrement** depuis quelques années. Les enquêtes sur les pratiques sportives mettent en évidence que **les Séquanodionysiens âgés de quinze ans et plus font moins de sport que les autres habitants de la région Île-de-France**, quelle que soit la catégorie de population concernée. Les raisons peuvent être économiques, de rythme de vie, d'éloignement des installations, et de moindre diversification de l'offre sportive.

L'ACTION DÉPARTEMENTALE

Afin de pallier ces lacunes, le Département s'est fortement engagé dans **le plan de rattrapage des équipements sportifs** porté par l'État sur la période 2010-2015. Au-delà de cet effort, les carences observées appellent, aussi et surtout, un changement de méthode dans la mise en œuvre **d'une politique sportive départementale profondément renouvelée.**

Le Département a donc pris l'initiative de mettre en place un Schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs (Scotes) en Seine-Saint-Denis **avec l'ensemble des acteurs institutionnels et le tissu associatif** intervenant dans le domaine du sport, notamment le Comité départemental olympique et sportif 93.

Inscrit à l'Agenda 21 du Département, le Scotes propose une vision durable et partagée du territoire par la mise en cohérence des projets de développement des pratiques sportives (projets de territoire) et des projets d'aménagement d'équipements sportifs. Il vise à favoriser la mutualisation et l'optimisation des moyens afin de permettre à chaque individu de pouvoir pratiquer au moins une activité sportive à proximité de chez lui, parmi l'offre la plus diversifiée possible.

LA MÉTHODOLOGIE

Le Scotes a été élaboré selon **une méthode participative inédite** dans le domaine du sport, alliant diagnostic territorial, quantitatif et qualitatif et éléments de prospective :

- ÉCHANGES AVEC LES ACTEURS DU SPORT (ÉTAT, RÉGION, MOUVEMENT SPORTIF, VILLES...)

- ENQUÊTE SUR LE SPORT SCOLAIRE

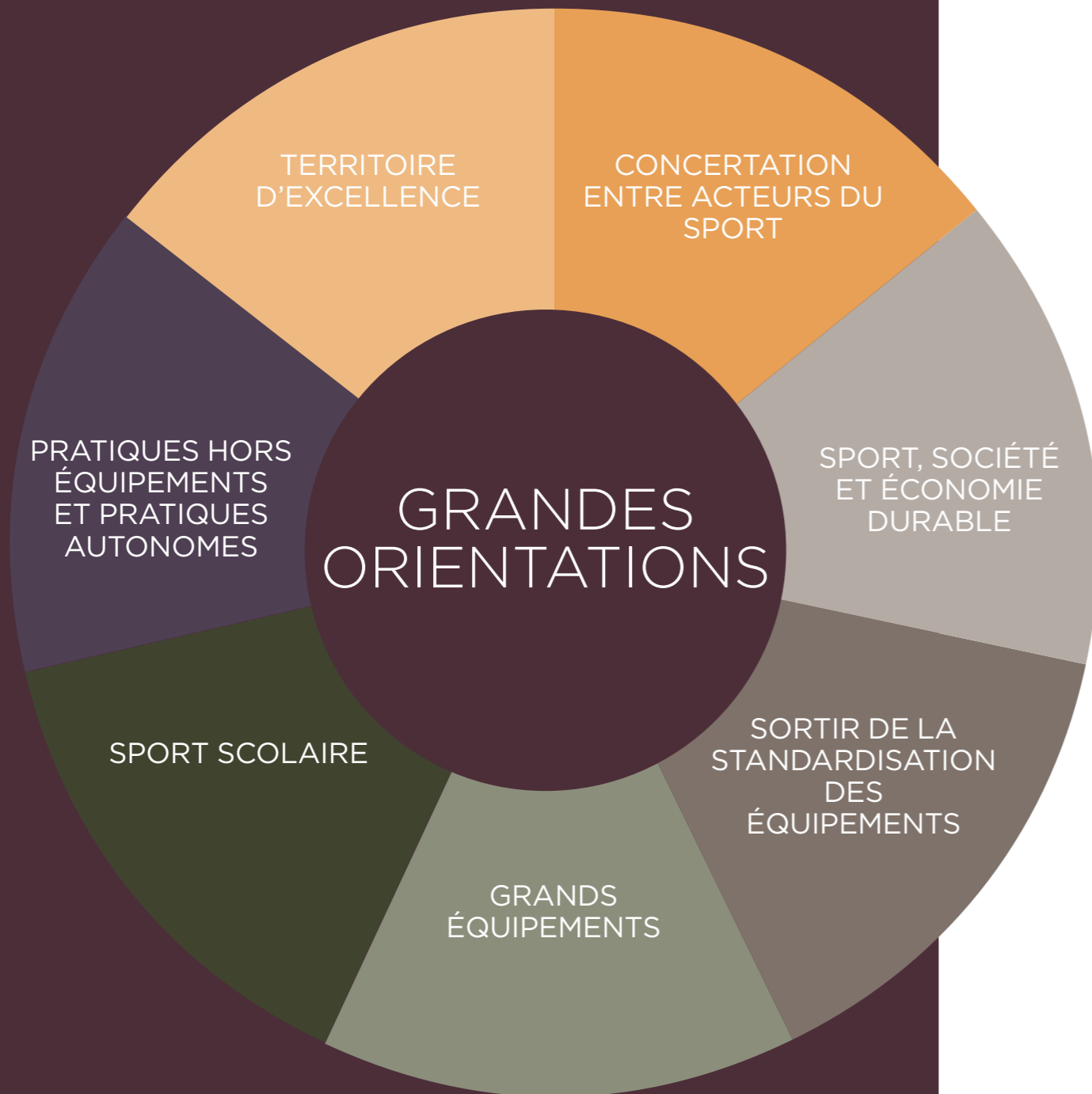
- ENQUÊTE AVEC DES EXPERTS, COLLOQUES

- CONCERTATION AVEC LES DIRECTEURS DES SERVICES DES SPORTS DES COMMUNES

- TRAVAIL DE CARTOGRAPHIE

- FICHES-DISCIPLINES

Ce diagnostic a abouti à la définition de sept orientations prioritaires qui permettront l'élaboration de critères nouveaux redéfinissant en profondeur les modalités d'une nouvelle politique sportive départementale.



ORIENTATIONS

CONCERTATION ENTRE ACTEURS DU SPORT

RENFORCER LA COOPÉRATION ENTRE SPORTIFS, COMMUNES ET DÉPARTEMENT

Pour atteindre un meilleur maillage des équipements sur le territoire et une cohérence des actions menées, la structuration des activités physiques et sportives doit être envisagée à une échelle permettant une mobilisation de moyens plus importante. Les travaux du Scotès ont mis en évidence **la nécessaire adaptation de chaque projet d'équipement à une échelle territoriale modulable en fonction des besoins, des publics à atteindre, des bassins de pratique, des disciplines à soutenir ou à faire émerger et des ententes possibles entre communes voisines.**

La coopération entre les collectivités territoriales et le Département, dans le cadre de la définition des projets d'aménagement, est un des leviers pour optimiser les moyens autour de projets partagés, tout en tenant compte des réalités locales et des attentes des pratiquants.

Les échanges entre acteurs ont fait apparaître l'échelon départemental comme le plus pertinent pour animer cette coopération, **en concertation étroite avec le mouvement sportif**, acteur essentiel de cette démarche nouvelle.

« Le niveau départemental permet une optimisation de l'action publique, en concertation avec le mouvement sportif. Ni trop grand ni trop petit, le Département est un échelon pertinent qui organise efficacement le travail de prospective et la nécessaire prise en compte des enjeux de terrain. »

ERICH BATAILLY, PRÉSIDENT DU CDOS 93

SPORT, SOCIÉTÉ ET ÉCONOMIE DURABLE

PARTICIPER AU DYNAMISME ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Le Scotes préconise un développement raisonné du sport au bénéfice du plus grand nombre.

Les projets encouragés devront favoriser le développement de la vie associative, la diversité des disciplines et des pratiquants. Ils devront aussi être en mesure d'offrir des services d'accompagnement des publics et de nouvelles formes de pratiques qui permettront de faire émerger de nouveaux métiers et de créer de l'emploi.

« À Sevrans, des projets sportifs sont menés pour renforcer la cohésion sociale et l'insertion de publics en difficulté. La collaboration entre communes d'un même territoire de vie permettrait de mieux adapter encore nos actions. »

JEAN-LOUP MICHOT, DIRECTEUR DU SERVICE DES SPORTS DE LA COMMUNE DE SEVRANS

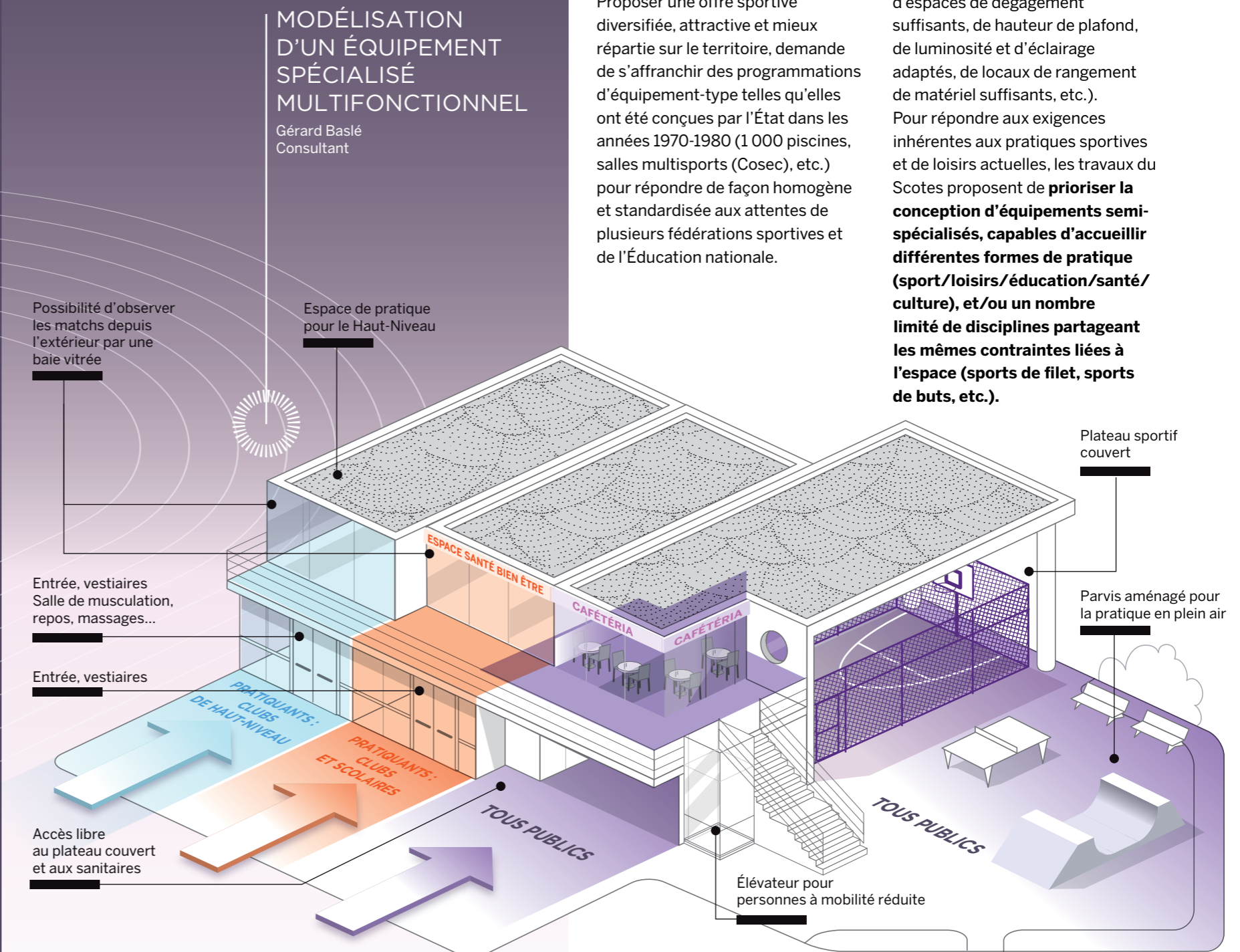
Les projets d'équipements sportifs seront ainsi des vecteurs d'aménagement et de dynamisme économique et social qui devront nécessairement répondre aussi aux conditions du label Haute qualité environnementale, être reliés à un réseau de transports en commun et être accessibles aux piétons et aux cyclistes.

SORTIR DE LA STANDARDISATION DES ÉQUIPEMENTS

DES ÉQUIPEMENTS SEMI-SPECIALISÉS, POUR TOUTES LES PRATIQUES

Proposer une offre sportive diversifiée, attractive et mieux répartie sur le territoire, demande de s'affranchir des programmations d'équipement-type telles qu'elles ont été conçues par l'État dans les années 1970-1980 (1 000 piscines, salles multisports (Cosec), etc.) pour répondre de façon homogène et standardisée aux attentes de plusieurs fédérations sportives et de l'Éducation nationale.

Le département dispose ainsi de nombreux gymnases qui permettent la pratique d'une multitude de disciplines au détriment d'un confort de pratique (problème de lisibilité des tracés, de revêtement des sols approprié, d'espaces de dégagement suffisants, de hauteur de plafond, de luminosité et d'éclairage adaptés, de locaux de rangement de matériel suffisants, etc.). Pour répondre aux exigences inhérentes aux pratiques sportives et de loisirs actuelles, les travaux du Scotes proposent de prioriser la conception d'équipements semi-spécialisés, capables d'accueillir différentes formes de pratique (sport/loisirs/éducation/santé/culture), et/ou un nombre limité de disciplines partageant les mêmes contraintes liées à l'espace (sports de filet, sports de buts, etc.).



GRANDS ÉQUIPEMENTS

DE GRANDS ÉQUIPEMENTS SPORTIFS INTÉGRÉS À LEUR TERRITOIRE

La définition d'un grand équipement sportif est fondée traditionnellement sur la notion de spectacle sportif et de grande capacité d'accueil de spectateurs.

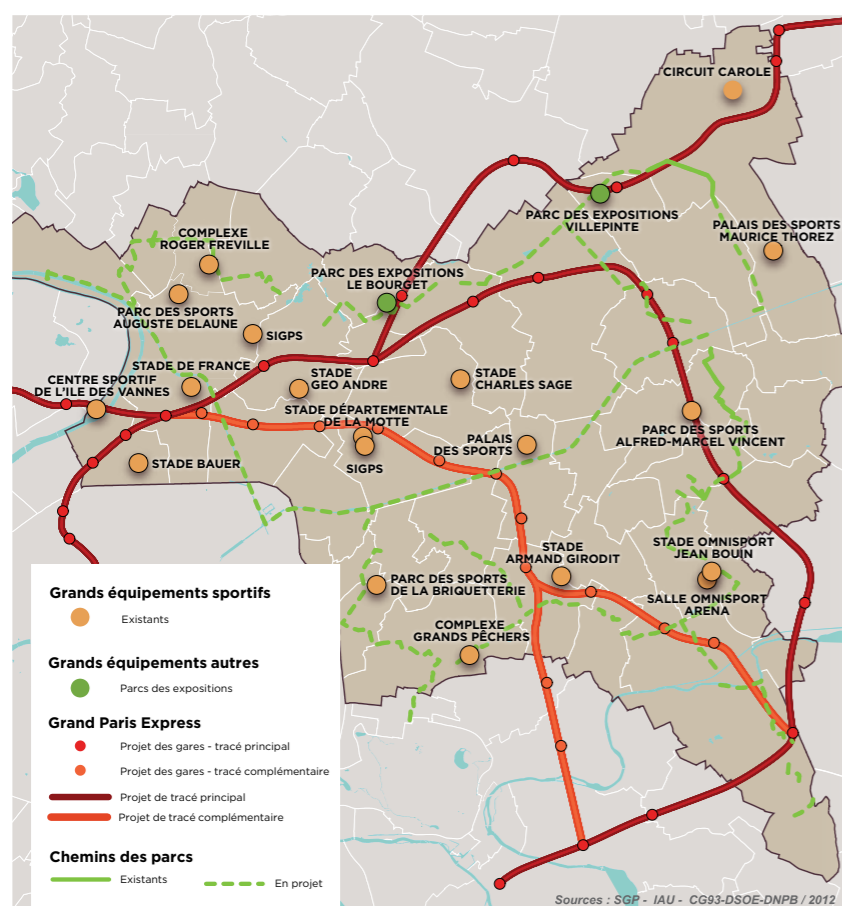
L'approche du Scotes renforce l'intérêt départemental en élargissant ce concept, de façon plus adaptée aux réalités et aux enjeux du territoire.

Un grand équipement en Seine-Saint-Denis se caractérise soit par une dimension permettant d'accueillir plus de 1 500 personnes,

soit par une superficie offrant de multiples aires d'évolution. Dans les deux cas, cet équipement accueille en plus des compétitions, des publics diversifiés dans le cadre de démarches éducatives, d'entraînements sportifs, de manifestations ou de spectacles. Connecté au réseau de transports en commun et accessible à la population environnante, il se distingue aussi par une gestion rationalisée et optimisée.

Cette conception innovante et singulière permet de **positionner les grands équipements comme supports des projets de territoire**, structurant l'offre de pratiques, dynamisant la vie du territoire et **porteurs d'une vision d'excellence pour la Seine-Saint-Denis**.

LES GRANDS ÉQUIPEMENTS ET FUTURS TRANSPORTS EN COMMUN



SPORT SCOLAIRE

AMÉLIORER LES CONDITIONS DE PRATIQUE SPORTIVE DES ÉLÈVES

Le public scolaire accède de manière inégale aux équipements sportifs, en particulier aux piscines et aux espaces d'activités physiques de pleine nature (APPN).

En 2011-2012, un tiers des enfants échoue au test du « savoir-nager » en fin de primaire et un quart des collégiens n'est pas en mesure de pratiquer les APPN conformément au programme EPS.

Pour y remédier, le Scotes préconise d'**élaborer de manière prioritaire et collaborative** avec les acteurs du sport concernés, **un Plan départemental piscine et un Plan départemental des espaces, sites et itinéraires (PDESI)**.

Par ailleurs, le Scotes recommande l'ouverture des équipements des établissements scolaires à la pratique associative, pour répondre à la difficulté d'accès aux équipements sportifs qui concerne l'ensemble des publics. Cette ouverture facilitera à terme la mise à disposition réciproque de créneaux entre les collectivités et le Département au bénéfice de tous et constitue d'ores et déjà un des leviers forts du maillage du territoire.

« Le dynamisme démographique de la Seine-Saint-Denis dans les années à venir nécessitera de construire de nouveaux collèges, dotés d'équipements sportifs. Leur ouverture en dehors du temps scolaire permettra de mieux répondre à la demande des villes et des associations sportives. »

PASCAL RIBAUD, DIRECTEUR DE L'ÉDUCATION ET DE LA JEUNESSE,
CONSEIL GÉNÉRAL DE LA SEINE-SAINT-DENIS

PRATIQUES HORS ÉQUIPEMENTS ET PRATIQUES AUTONOMES

RÉPONDRE AUX BESOINS DE TOUS LES PRATIQUANTS

Avec **ses espaces verts, ses parcs et forêts, et ses canaux**, la Seine-Saint-Denis dispose d'un potentiel de développement de sites et itinéraires de pratique de sport de nature et de loisirs.

Le Scotès préconise **l'aménagement raisonné de ces espaces** à la fois pour préserver leur biodiversité et pour répondre à la demande croissante de pratiques sportives de plein air.

« Le Scotès est le seul schéma à ma connaissance qui prend réellement en compte la question des pratiques sportives autonomes. C'est très bien, car c'est une demande réelle des habitants et qui ne s'oppose pas aux pratiques encadrées, bien au contraire ! »

CLAIRE PEUVERGNE, DIRECTRICE DE L'IRDS

Parallèlement, une réflexion est à mener sur **l'organisation de créneaux en accès libre au sein des équipements sportifs**, notamment dans les équipements couverts, en impliquant fortement le mouvement sportif, dans l'objectif d'accompagner la mise en place d'aménagements réfléchis et d'encadrements adaptés aux pratiques.

TERRITOIRES D'EXCELLENCE

FAVORISER L'ÉMERGENCE ET LA VALORISATION DE TERRITOIRES D'EXCELLENCE

La mise en valeur des actions menées sur le territoire dans le domaine du sport est une nécessité. C'est pourquoi les travaux du Scotès préconisent l'émergence de « Territoires d'excellence » qui englobent la question des équipements sportifs et se définissent ainsi :

« Les territoires d'excellence sportive existent quand les performances du sport de haut niveau s'accompagnent d'actions de qualité menées dans des domaines de la santé, de l'éducation, de l'environnement, pour une diversité des publics et des pratiques. Ils reposeront de fait sur des équipements et lieux de pratique permettant l'expression de cette excellence. »

Le repérage et la consolidation de ces territoires nécessitent une articulation optimale entre les projets associatifs départementaux (disciplines sportives) et les projets d'aménagements (équipements), impliquant l'ensemble des acteurs institutionnels concernés par ce territoire.

« Faire exister un territoire d'excellence, c'est nous permettre aussi d'accéder à des locaux adaptés aux projets socioculturels et de santé que nous souhaitons développer. Aujourd'hui, la pratique du canoë-kayak est ouverte à tous, il faut qu'elle rayonne en Seine-Saint-Denis. »

MICHEL JOLY, PRÉSIDENT DU COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE CANOË-KAYAK EN SEINE-SAINT-DENIS

UN NOUVEAU MODÈLE POUR LA POLITIQUE DÉPARTEMENTALE

Le Schéma de cohérence territoriale des équipements sportifs propose un nouveau modèle pour la politique sportive départementale. Il vise à penser l'échelle d'aménagement du territoire à partir de la réalité des pratiques sportives, dans une concertation étroite entre les acteurs du sport.

Inscrit dans cette démarche résolument moderne, adaptant l'offre et la demande dans le cadre du service public du sport, le Département, dans la phase de mise en œuvre du Scotès, propose :

- d'organiser les espaces de concertation et de consultation par l'animation du réseau départemental des acteurs du sport en vue de la mise en œuvre des orientations du Scotès ;
- d'animer un observatoire départemental des pratiques et espaces de pratiques.

En contractualisant avec les porteurs de projets d'équipement, le Département rend incontournable la prise en compte des grands principes du Scotès. **Conçues et portées par l'ensemble des acteurs, ces orientations constitueront le cadre des schémas directeurs définis par les territoires.**

En référence au schéma, et sous réserve des capacités d'investissement, le Département entend accompagner financièrement les projets à venir à l'appui :

- d'un diagnostic préalable et partagé portant sur les besoins repérés sur le territoire partenaire ;
- d'une concertation systématique avec le mouvement sportif et les acteurs institutionnels ;
- de la passation de conventions de coopération en cohérence avec les projets de territoire.

LES PARTICIPANTS À L'ÉLABORATION DU SCOTES

Le Comité départemental olympique et sportif de la Seine-Saint-Denis et ses comités départementaux

Les Services des sports des communes de la Seine-Saint-Denis et le Réseau des directeurs de sports de la Seine-Saint-Denis

Le Comité départemental des offices municipaux des sports de Seine-Saint-Denis

La Direction départementale de la cohésion sociale de la Seine-Saint-Denis

Le Comité départemental de tourisme de la Seine-Saint-Denis

La Direction des services départementaux de l'Éducation nationale et les chefs d'établissements et les professeurs d'EPS des collèges sondés

La Direction départementale de l'Union Nationale du Sport Scolaire de la Seine-Saint-Denis

Le Syndicat national de l'éducation physique de l'enseignement public de la Seine-Saint-Denis

L'Institut régional de développement du sport Île-de-France

L'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Île-de-France

La Direction régionale de la jeunesse, du sport et de la cohésion sociale d'Île-de-France - Paris

La Sous-direction du tourisme, du sport et des loisirs de la Région Île-de-France

La Direction générale de la jeunesse et des sports de la Ville de Paris

La Société du Grand Paris

Les inspecteurs généraux en charge de la Mission d'appui sur la place du sport dans le Grand Paris

Paris Métropole

Le Centre national pour le développement du sport

Les conseillers équipements des fédérations françaises de football et de natation

La ville d'Helsinki (Finlande)

ISC Consultant

Les directions du Conseil général de la Seine-Saint-Denis

SCOTES

L'intégralité du document
d'orientation générale
« Pour un aménagement
sportif durable
en Seine-Saint-Denis
2015-2020 » est
consultable sur le site
internet du Département
www.seine-saint-denis.fr

www.seine-saint-denis.fr Partagez



#SSD93

Département de la Seine-Saint-Denis
Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs
Service du Sport et des Loisirs
scotes@cg93.fr
Tel : 01 43 93 83 12